



Calcul des parts 50/50 travaux sur bien indivisi

Par **cpourmoi**, le **09/04/2013** à **09:36**

bonjour

la justice ne veux pas dans le partage de bien en indivision m'accorder le remboursement des travaux et prêt sur la maison.

madame à engagé une procédure en référer avec les forces de la police pour me faire vendre alors qu'elle n'a jamais rien remboursé du prêt et des travaux d'amélioration de l'habitat selon mes calculs ma part $50/50 = 100$ plus $50/50 + 50 = 150$ moins 50 d'indivision = 100 ma question le juge à t'il le droit d'agir comme cela étant donner que la procédure est en-cours depuis plus de 25 ans et que l'on m'inflige tous les dépens alors que je n'ai pas demander le divorce qu'elle est partie sans violence de sa propre volonté.
cordialement.

Par **cocotte1003**, le **09/04/2013** à **13:16**

Bonjour, si vous occupez la maison seul, il est possible que le juge tienne compte de l'indemnité d'occupation que votre ex est en droit de demander, cordialement